



Montpellier le 30 mars 2020

Marie-Jeanne Verny
Professeure émérite des Universités
Présidente du CREO-Lengadòc
lengadoc@felco-creo.org

à Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier

Objet : menace de suppression de deux postes fléchés « occitan » en élémentaire à l'école Olympe de Gouges à Montpellier.

Madame la Rectrice,

Le CREO Languedoc (<http://www.felco-creo.org/creo-lengadoc/>), qui fédère les enseignants d'occitan de l'Éducation nationale dans l'académie, vient d'apprendre la menace de « défléchage » de deux postes occitans de l'école Olympe de Gouges (Montpellier) au cours du CTSD du 31 mars 2020.

Nous souhaitons vous faire part du désaccord unanime de nos adhérents.

Ces postes sont des préalables indispensables à la création d'un cursus bilingue d'enseignement des langues régionales (Circulaire 2001-167 du 5 septembre-2001).

La convention cadre État / Académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse 2017-2022, signée en janvier 2017 en présence de Madame la ministre stipule que « la priorité est donnée à la construction ou au renforcement de cursus complets à l'échelle du bassin éducatif ».

De même, la carte des langues de 2016 affirmait déjà « favoriser la pluralité des langues enseignées dans le système éducatif et la continuité des parcours linguistiques de l'école au lycée.

Le CREO exprime donc sa profonde incompréhension de l'intention qui semble être celle de l'administration. En effet, les collègues affectés sur ces postes fléchés font vivre la langue et la culture régionale au quotidien dans leur classe et dans leur école. Trois d'entre elles ont suivi la formation CRPE bilingue et passé avec succès les épreuves de ce concours. Elles participent à la formation continue (stage académique et journées de formation sur le projet).

À la maternelle, grâce à la mise en place d'un échange de services, les cinq classes bénéficient d'une initiation à l'occitan.

À l'élémentaire, l'occitan est enseigné dans deux classes, à parité horaire avec l'anglais.

Les sept classes de l'école sont partie prenante du projet pédagogique académique d'occitan. Ces mêmes classes participent aussi aux rencontres de danses et de chants organisées en partenariat avec la mairie de Montpellier dans le cadre de la fête annuelle des écoles publiques offrant un enseignement de l'occitan, occitan qui est aussi présent dans « la semaine des langues à l'école ».

L'école située en REP accueille un public divers ; dans ce contexte l'occitan représente un projet fédérateur de la maternelle à l'élémentaire, qui permet la rencontre avec des écoles du centre-ville ainsi qu'avec les autres écoles du département.

Nous ne pouvons donc que nous étonner que l'administration de tutelle envisage, par la suppression du fléchage des postes, de mettre en danger le travail construit :

Supprimer deux postes fléchés, c'est supprimer la continuité pédagogique.

Supprimer deux postes fléchés, c'est nier le travail et l'investissement des trois enseignantes.

Supprimer deux postes fléchés, c'est supprimer la possibilité de laisser évoluer la situation vers un enseignement renforcé à toute l'école ou à l'ouverture d'un cursus bilingue.

Supprimer deux postes fléchés, c'est à terme supprimer l'offre d'occitan et donc de la diversité des langues dans l'école.

À défaut de / en attendant la mise en place d'un cursus bilingue un enseignement renforcé pourrait être proposé à Olympe de Gouges ainsi qu'une formation – et une information – pour toute l'équipe pédagogique.

Le CREO sait que la question de la continuité pédagogique en collège se pose. Nous interpellons d'ailleurs régulièrement à ce sujet les autorités rectorales, et depuis des années, par courrier ou lors d'interventions écrites dans les CALR (lorsqu'ils se tiennent). Nous savons pertinemment, grâce à l'antériorité de l'expérience de nos collègues catalans, qu'il est souvent nécessaire que plusieurs écoles primaires alimentent le collège de secteur pour assurer cette continuité dans de bonnes conditions, y compris par l'octroi de dérogations aux parents d'élèves concernés. C'est la raison pour laquelle il nous semble évident que l'administration de tutelle doit permettre ces dérogations pour le collège Clemenceau, dont les effectifs en occitan seraient confortés par l'accueil des élèves de l'école Sévigné, de l'école Olympe de Gouges et de certains élèves issus du cursus privé Calandreta.

Nous vous informons que nous alertons dès aujourd'hui nos interlocuteurs habituels : OPLO (office public de la langue occitane), responsables syndicaux, élus.

Nous ne doutons pas que vous saurez entendre les préoccupations du CREO, conformes à la politique de soutien des langues régionales qui est celle de notre Ministère, en accord avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, et que vous comprendrez la nécessité de maintenir le fléchage « occitan » des postes concernés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

